

☐ RESTAURATION SCOLAIRE☐ ÉTUDE SURVEILLÉE

Nom et Prénom du ou des élèves _____

Autorisation de prélèvement (exemplaire réservé au créancier)

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier, si la situation le permet, les prélèvements ordonnés par la MAIRIE DE BOUAFLE. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec la MAIRIE DE BOUAFLE.

N° NATIONAL D'ÉMETTEUR**Titulaire du compte**

Nom et Prénom

Adresse

Ville

Code Postal

Établissement du teneur de compte à débiter

Banque

Adresse

Ville

Code Postal

DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER**IBAN**

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

BIC

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Date : / /**Signature :**

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès du créancier ci-dessus, dans les conditions prévues par la délibération n° 80 du 1/4/1989 de la Commission Nationale Informatique et Libertés

Autorisation de prélèvement (exemplaire réservé à votre banque)

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier, si la situation le permet, les prélèvements ordonnés par la MAIRIE DE BOUAFLE. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec la MAIRIE DE BOUAFLE.

N° NATIONAL D'ÉMETTEUR**Titulaire du compte**

Nom et Prénom

Adresse

Ville

Code Postal

Établissement du teneur de compte à débiter

Banque

Adresse

Ville

Code Postal

DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER**IBAN**

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

BIC

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Date : / /**Signature :**

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès du créancier ci-dessus, dans les conditions prévues par la délibération n° 80 du 1/4/1989 de la Commission Nationale Informatique et Libertés